

**Photo 1**



**Photo 2**



**Photo 3**



Ouvrage :		Maître d'ouvrage :				
Extension d'une stabulation paillée pour vaches taries, d'un couloir d'alimentation et de deux silos. Construction d'une fumière couverte et d'une fosse à lisier.		GAEC DE BRANDERRIEN branderrien 29300 ARZANO				
SBA Architecture 25, rue Carnot 77860 QUINCY VOISINS Mail : sabineboulinguez@orange.fr Tél : 06 84 49 28 73 – Ordre : 087294		N° de plan :	Titre :	Dessinateur :	Date :	Echelle :
PC 8		Photos de loin		PLC	11/03/2021	

## **Pièce n°26**

### **Avis du SDIS**



Zimbra

elodie.nigen@arzano.fr

---

**TR: PC n°029 002 18 00005, dossier n° 51758, GAEC de Branderien**

---

**De :** Karine BOUXIN - ADS <karine.bouxin@quimperle-co.bzh> ven., 03 août 2018 15:55  
2 pièces jointes

**Objet :** TR: PC n°029 002 18 00005, dossier n° 51758, GAEC de Branderien

**À :** Thomas LASBLEIS - Arzano  
<thomas.lasbleis@arzano.fr>

**Cc :** Anne BORRY - Elue Arzano <anne.borry@arzano.fr>

Bonjour,

Ci-joint le projet de décision.  
Et l'avis SDISS pour classement dans le dossier.  
Bien à vous

**Karine BOUXIN**

Responsable du service d'instruction du droit des sols –Atebegez servij imbourc'h gwir an douarou  
1 Rue Andreï Sakharov -CS 20245  
29394 Quimperlé cédex // Tél. 02 98 96 76 36  
[www.quimperle-communauté.bzh](http://www.quimperle-communauté.bzh)

**De :** COL Gauthier [mailto:Gauthier.COL@sdis29.fr]

**Envoyé :** mardi 24 juillet 2018 15:13

**À :** Karine BOUXIN - ADS <karine.bouxin@quimperle-co.bzh>

**Cc :** PITOR Pascal <pascal.pitor@sdis29.fr>

**Objet :** PC n°029 002 18 00005, dossier n° 51758, GAEC de Branderien

Bonjour,

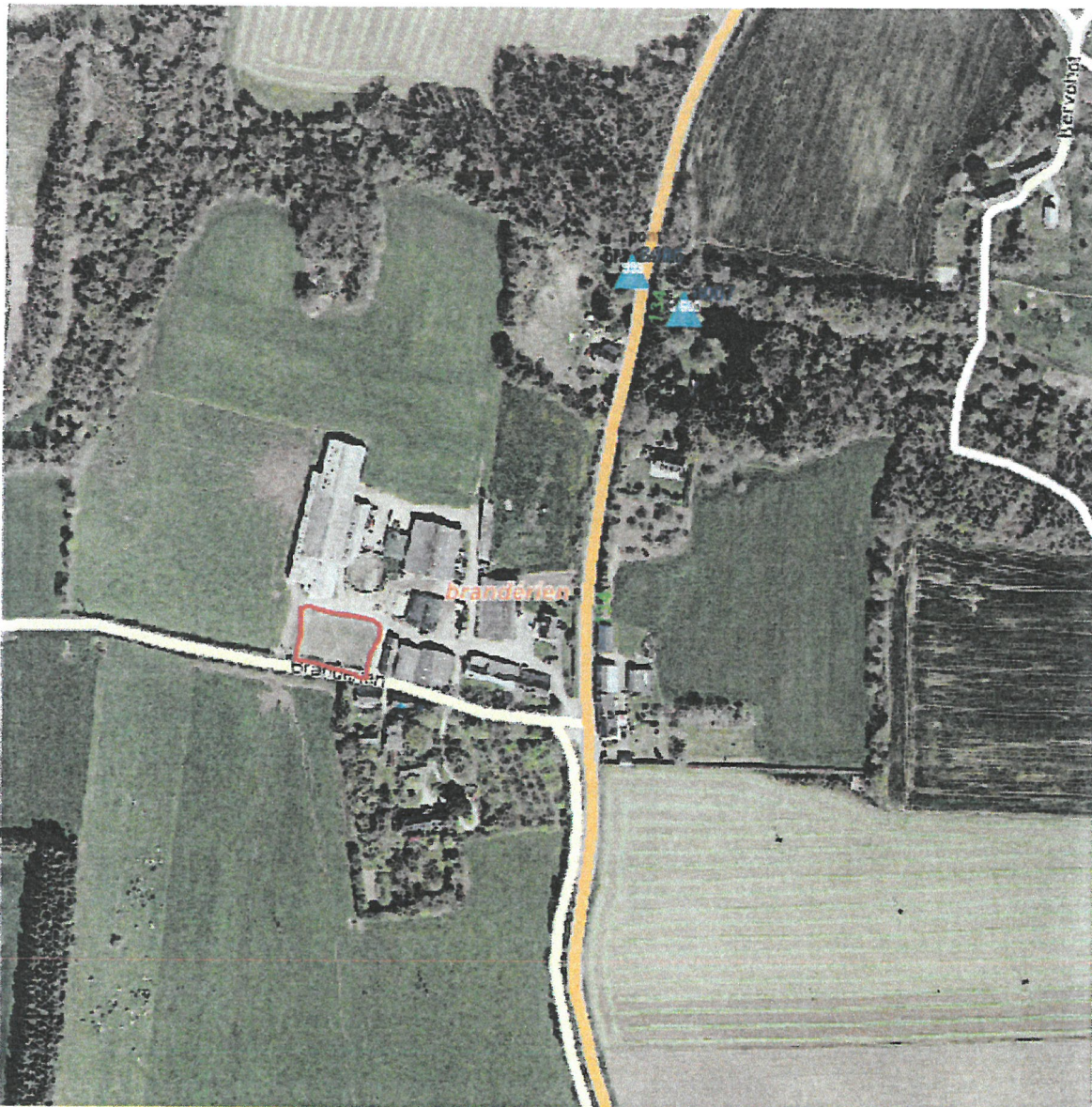
*Affaire suivie par Mme Karine BOUXIN*

Vous sollicitez l'avis du SDIS dans le cadre d'un projet de restructuration d'un élevage par la construction d'un hangar de stockage de fourrages avec pose de panneaux photovoltaïques au lieu-dit Branderien sur la commune d'Arzano.

Le projet prévoit la création d'un bâtiment de 9m<sup>2</sup> (au sens du droit des sols) portant le total à 5 469m<sup>2</sup>

L'exploitation est classée à déclaration au titre des installations classées pour l'environnement.





*En rouge, la zone de projet*

Ce dossier ne présentant pas de problématique particulière, l'avis vous est directement rendu par mail sans nécessiter d'étude complète :

En matière d'isolement

Le bâtiment est situé à plus de 10m des bâtiments tiers.

**L'isolement est conforme au code du travail**

En matière d'accessibilité/desserte

L'accès au site se fait via la route de Brandérien au sud ou à l'est du site. Chaque bâtiment est accessible par au moins 1 façade.

**La desserte et l'accessibilité sont conformes.**

En matière de défense incendie

-



L'installation est classée à enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement.

La réglementation ICPE étant « autoportante », conformément à l'article n°13 de l'arrêté du 27/12/2013, les besoins en eau de l'exploitation sont arrêtés à 60m<sup>3</sup>/h pendant 2h (à défaut ; 120m<sup>3</sup> disponibles) situés à moins de 200m par voie carrossable des installations à défendre.

L'exploitation n'est pas en conformité avec cet arrêté. En effet, le point d'eau naturel au nord est situé à environ 350m par la route.

La réglementation précise que les besoins doivent être adaptés au risque. Dans le cas présent, sur la base du règlement départemental de DECI, les besoins adaptés aux risques sont arrêtés à 60m<sup>3</sup>/h pendant 2h (à défaut 120m<sup>3</sup> disponibles) avec le premier point d'eau situé à moins de 400m par la route.

Par conséquent, conformément à l'arrêté du 27/12/13 demandant des besoins adaptés aux risques et conformément au RDDECI, les besoins en eau sont arrêtés à 90m<sup>3</sup>/h pendant 2h (à défaut 180m<sup>3</sup>) avec le premier point d'eau situé à moins de 400m des constructions.

*Base du RDDECI : 30m<sup>3</sup>/h pour les 500 premiers m<sup>2</sup> puis 3m<sup>3</sup>/h par tranche de 100m<sup>2</sup> supplémentaire. Le tout durant 2h*

*D'après les informations transmises par le propriétaire, le plus grand bâtiment est un bâtiment d'élevage de 2000m<sup>2</sup>.*

*30 + 15\*3 = 75m<sup>3</sup>/h arrondis au multiple de 30m<sup>3</sup>/h les plus proches soit 90m<sup>3</sup>/h.*

### **La DECI est conforme.**

**Le SDIS émet un avis favorable au permis de construire n°029 002 18 00005 sous respect des règles imposées par le code du travail et les rubriques ICPE ad'hoc**

Capitaine Gauthier COL

Chef du bureau – analyse et gestion des risques

Adjoint au chef de service prévision

02.98.10.31.75

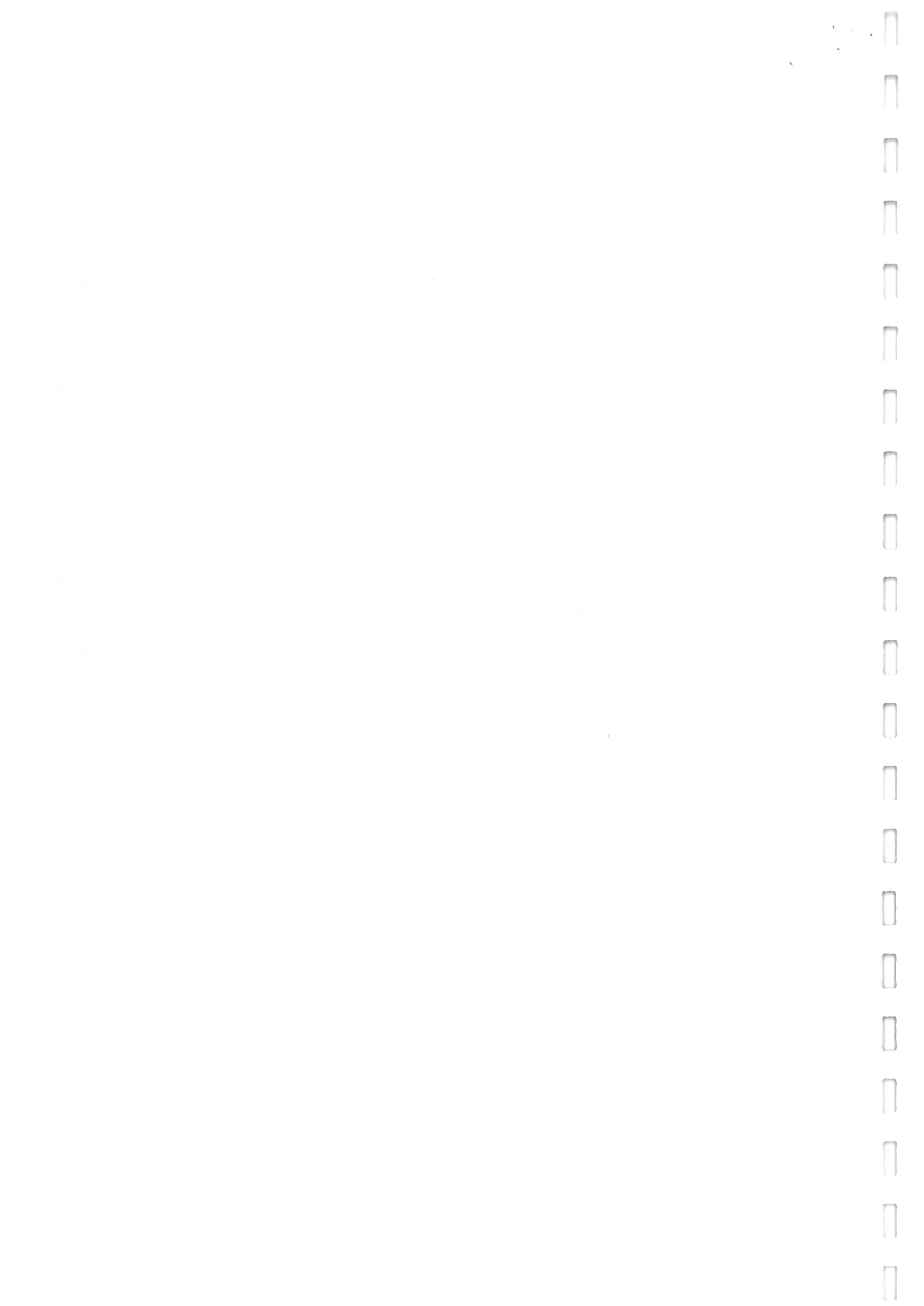
06.74.40.31.69

[Gauthier.col@sdis29.fr](mailto:Gauthier.col@sdis29.fr)









## **Pièce n°27**

### **Déclaration forage**







# Renseignements concernant l'installation de prélèvement

Année de mise en service ...../...../1988

## ➤ Localisation

Si connu : Bassin versant  
Commune d'implantation  
Section cadastrale  
Lieu-dit  
Parcelle

ARZANO  
20  
BRANDERIN  
65

## ➤ Eaux souterraines (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Forage  
Puits  
Profondeur

[ 50 ] m

Entreprise ayant réalisé l'ouvrage (si connue)

## ➤ Installation de pompage (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Installation mobile  
Installation fixe  
Moteur thermique  
Moteur électrique  
Capacité de la pompe

[ 2 ] m<sup>3</sup>/h

## ➤ Comptage (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Compteur volumétrique  
Compteur horaire  
Autre type de compteur

Préciser : \_\_\_\_\_

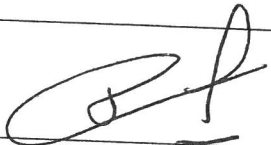
## Pièces à fournir obligatoirement :

- 1 plan de situation à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup> avec l'indication précise de l'emplacement de l'installation de prélèvement
- 1 plan cadastral avec l'indication précise de l'emplacement de l'installation de prélèvement plan issu du registre parcellaire PAC

Tout autre document utile à la compréhension du dossier peut être joint (photographies, ...)

A [ ARZANO ] Le 01/02/88...

Le déclarant :

(Signature) 









# Renseignements concernant l'installation de prélèvement

Année de mise en service .... / .... / 2002

## ➤ Localisation

Si connu : Bassin versant ..	<u>        /        </u>
Commune d'implantation	<u>ARZANO</u>
Section cadastrale	<u>25</u>
Lieu-dit	<u>GRANDEAUX.</u>
Parcelle	<u>96</u>

## ➤ Eaux souterraines (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Forage	<input checked="" type="checkbox"/>
Puits	<input type="checkbox"/>
Profondeur	<u>60</u> m

Entreprise ayant réalisé l'ouvrage (si connue)

## ➤ Installation de pompage (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Installation mobile	<input type="checkbox"/>
Installation fixe	<input checked="" type="checkbox"/>
Moteur thermique	<input type="checkbox"/>
Moteur électrique	<input type="checkbox"/>
Capacité de la pompe	<u>8</u> m <sup>3</sup> /h

## ➤ Comptage (Mettre une croix dans la case ou les cases concernées)

Compteur volumétrique	<input type="checkbox"/>
Compteur horaire	<input type="checkbox"/>
Autre type de compteur	<input type="checkbox"/> Préciser : <u>        </u>

## Pièces à fournir obligatoirement :

- 1 plan de situation à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup> avec l'indication précise de l'emplacement de l'installation de prélèvement
- 1 plan cadastral avec l'indication précise de l'emplacement de l'installation de prélèvement ou un plan issu du registre parcellaire PAC

Tout autre document utile à la compréhension du dossier peut être joint (photographies, ...)

A ARZANO Le 01/02/2010

Le déclarant :

(Signature)



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
FINISTÈRE

Commune :  
ARZANO

Section : ZS

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

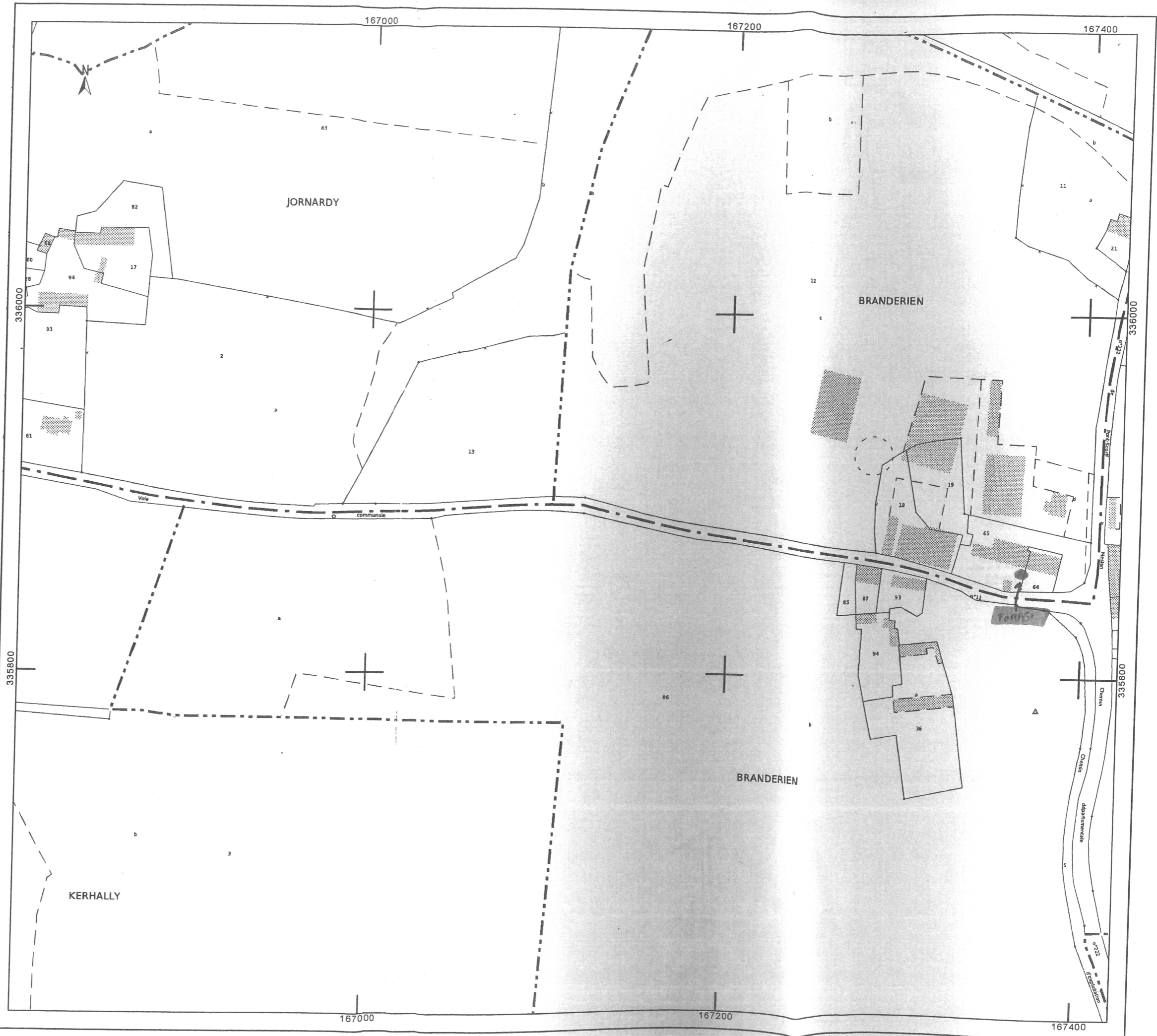
Date d'édition : 22/09/2008  
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Quimper  
"Le Brittany" 10, rue François Muret de Pagnac  
29196 QUIMPER CEDEX  
tél. 0 298 103 350 -fax 0 298 101 192  
cdif.quimper@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ  
-----



Département :  
FINISTÈRE

Commune :  
ARZANO

Section : ZS

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/02/2010  
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Quimper  
"Le Brittany" 10, rue François Muret de Pagnac  
29196 QUIMPER CEDEX  
tél. 0 298 103 350 -fax 0 298 101 192  
cdif.quimper@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique

